



CAMPAGNE DE RÉCUPÉRATION DES PNEUS DE VÉHICULES LÉGERS



Afin de pallier l'impossibilité actuelle de collecter les pneus en déchèterie, le SMICTOM a décidé de proposer une campagne de récupération des pneus sur chacune des 4 communautés de communes adhérentes.

Seuls les particuliers seront acceptés pour déposer un maximum de 10 pneus déjantés de véhicules légers par jour de récupération.

Présentez-vous directement à l'agent sur place, qui fera le tri entre les pneus recyclables et ceux qui ne peuvent pas rentrer dans la filière de recyclage.

Pour infos, la contribution pour un pneu de tourisme est de 1,22 € à l'achat et seuls **ceux recyclables sont repris gratuitement** par la filière ALIAPUR.

Les pneus qui ne rentrent pas dans la filière eux, coûtent 380 € la tonne au SMICTOM (traitement hors collecte).

Seuls les pneus de véhicules légers (autos, motos, scooters, mobylettes) et déjantés seront récupérés (même les pneus abîmés ou coupés)

Horaires identiques de 09h30 à 17h00 (en continu) :

À Chinon

► **Le 05 juin 2021**

Terrain juste en face de la déchèterie
Route de Huismes

À Cinq Mars la Pile

► **Le 12 juin 2021**

Près des services techniques
Rue de l'Europe

À L'île Bouchard

► **Le 19 juin 2021**

Lieu-dit la gare

À Azay-le-Rideau

► **Le 26 juin 2021**

Sur le parking de la salle polyvalente Auguste RODIN
Rue Gustave Eiffel

Exclusivement pour les habitants et particuliers du territoire du SMICTOM (Présentation de la carte d'accès en déchèterie ou d'un justificatif de domicile obligatoire)

Gratuit et sans réservation

Mais limité à un dépôt maximum de 10 pneus



Les pneus de professionnels, de poids lourds, agricoles ou de vélos seront refusés.

Le recyclage des pneus, comment ça marche ?

